

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche  
Service Partenariat pour l'Emploi  
122.59

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 27 JUIN 2019  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. GERARD GAZAY**

**OBJET : Partenariat 2019 avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille  
Provence.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué au développement économique et à l'emploi, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

En complément de sa politique d'investissements pour rendre le territoire plus compétitif (mobilité, numérique, logement, grands projets,...), le Département a ouvert un champ d'expérimentation et d'innovation dans le domaine de l'emploi, fondé sur une mobilisation exceptionnelle des acteurs économiques.

Il a ainsi engagé une politique très volontariste en faveur de l'insertion professionnelle des publics les plus éloignés de l'emploi, dont les bénéficiaires du RSA et les jeunes.

C'est dans ce cadre que le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et la Chambre de commerce et d'industrie Marseille Provence (CCIMP) signent une convention de partenariat assise sur un programme d'actions auxquelles le Département participe financièrement.

Ce programme comporte six actions, selon le détail suivant :

- 1- Portraits économiques & localisation des entreprises (en lien avec le Bus de l'emploi) : Réalisation de six documents (format Powerpoint) décrivant l'économie du département et de ses cinq bassins d'emploi, accompagnés d'une cartographie des entreprises locales. Le tout servant de support à une présentation dans le bus de l'emploi.
- 2- Grands projets - benchmark et profils recherchés : sur la base des 20 fiches emploi/grands projets de la convention 2017, il s'agit de replacer chaque projet dans un contexte économique national et international et de développer qualitativement les informations sur les emplois recherchés.
- 3- Attractivité et emploi dans le centre-ville de demain : benchmark à l'échelle nationale des nouvelles tendances de réappropriation des centres villes par l'économie, construction

d'une vision prospective des emplois de demain dans les centralités urbaines et réalisation d'un programme d'actions opérationnelles sur la typologie d'emplois à créer.

- 4- ECODEFIS : sensibiliser et mobiliser les commerçants / restaurateurs sur les enjeux du développement durable et les accompagner dans l'amélioration de leur performance globale.
- 5- Rencontre emploi-industrie 2019 : permettre aux entreprises visées de recruter les profils nécessaires à leur croissance et à leur développement économique, les aider à se rendre plus attractives vis à vis des futurs candidats, permettre aux dirigeants de bénéficier du regard expert de professionnels des RH et favoriser le maillage entre les dirigeants et les acteurs du monde académique, de la recherche et de l'enseignement.
- 6- Instagram des métiers : Mise en place d'une communauté "d'influenceurs", composée d'ex-demandeurs d'emplois (notamment des BRSA) ayant réussi leur insertion professionnelle, afin de valoriser ces parcours et les métiers concernés. Le but est d'utiliser ces nouveaux usages de médias sociaux pour compléter l'approche de l'accompagnement dans l'insertion professionnelle. En complément, cet outil permettra aussi de faire connaître/découvrir/montrer au public jeune les métiers en tension ou émergents, afin de mieux les aider à choisir leur orientation. Il est à noter que les vidéos tournées pour l'occasion seront mises à disposition du Département.

Le coût global de ces actions est de 300 000 € Le montant global de la participation départementale est de 150 000 € sur une base de 50 % du coût total de chaque action.

La convention précisant les modalités de ce soutien est jointe en annexe.

Il est à noter que la CCIMP a également conclu un partenariat avec le Département pour ce qui relève de la réinsertion professionnelle des bénéficiaires du RSA ; partenariat qui fait l'objet d'une convention distincte.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL